



Le Paris Saint-Germain poursuit le développement de sa politique de partenariat de haut niveau en renouvelant, pour une durée de cinq années, couvrant les saisons sportives 2014/2015 à 2018/2019, son contrat "Maillot" avec la compagnie aérienne émiratie. Il s'agit de l'un des partenariats "Maillot" les plus importants au sein de l'élite des clubs de football européens.

Le montant du contrat n'a pas été révélé mais Thierry Antinori, le Vice-président d'Emirates, a déclaré "je peux simplement dire que c'est un nombre à trois chiffres, pas à quatre chiffres". Cela signifie donc que ce nouveau contrat porte au minimum sur 20 millions d'euros par an (et 100 millions d'euros pour la période de cinq ans), contre autour de cinq millions actuellement.

Le Paris Saint-Germain était assisté par son conseil habituel, le cabinet Nataf Fajgenbaum & Associés, représentée par Jacques NATAF et Etienne RIZK ; la compagnie Emirates était quant à elle assistée par son département juridique.